

الصفحة 1 3	الامتحان الوطني الموحد للبكالوريا المسالك المهنية الدورة الاستدراكية 2018 -عناصر الإجابة-	المملكة المغربية وزارة التربية الوطنية والتكوين المهني والتعليم العالي والبحث العلمي
RR234B ★★★		المركز الوطني للتقويم والإمتحانات والتوجيه

2	مدة الإنجاز	الاختبار التوليقي في المواد المهنية – الجزء الثاني (فترة ما بعد الزوال)	المادة
1	المعامل	شعبة الخدمات : مسلك المحاسبة	الشعبة أو ...

CORRIGÉ INDICATIF SUR 40 POINTS

Note : le correcteur est prié :

- d'accepter toute réponse logique ;
- d'éviter la double sanction dans la notation des réponses liées.
- de corriger successivement les questions dépendantes (annexes, calculs, interprétations, commentaires ...etc.)
- de ramener la note finale sur 20 en divisant par 2.

DOSSIER N°1 : ANALYSE FINANCIÈRE

1.

ANNEXE N° 1 : EXTRAIT DE L'ÉTAT DES SOLDES DE GESTION (E.S.G)

I-TABLEAU DE FORMATION DES RÉSULTATS (T.F.R)

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

			Exercice 2017	
II		PRODUCTION DE L'EXERCICE	2 340 000	16 x 0,25= 4 pt
	3	Ventes de biens et services produits	2 210 000	
	4	Variation de stocks de produits	130 000	
III		CONSOMMATION DE L'EXERCICE	1 425 536	
	6	Achats consommés de matières et fournitures	1 059 840	
	7	Autres charges externes	365 696	
IV		VALEUR AJOUTÉE (I+II-III)	914 464	
	8	Subventions d'exploitation	-	
	9	Impôts et taxes	188 608	
	10	Charges de personnel	588 480	
V		EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION (EBE)	137 376	
		INSUFFISANCE BRUTE D'EXPLOITATION (IBE)		
	13	Reprises d'exploitation ; transfert de charges	34 936	
	14	Dotations d'exploitation	29 312	
VI		RÉSULTAT D'EXPLOITATION	143 000	

II- CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT (C.A.F) – AUTOFINANCEMENT

	1	Résultat net de l'exercice : Bénéfice (+) ou Perte (-)	95 000	8 x 0,25 = 2 pt
	2	Dotations d'exploitation	20 000	
	3	Dotations financières	4 000	
	4	Dotations non courantes	5 000	
	5	Reprises d'exploitation	30 000	
	6	Reprises financières	4 000	
	7	Reprises non courantes	3 216	
	8	Produits de cessions d'immobilisations	12 000	
	9	Valeurs nettes d'amortissement des immobilisations cédées	15 216	
I		CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT	90 000	
	10	Distribution de bénéfices	38 000	
II		AUTOFINANCEMENT	52 000	

2. Interprétation de :

a. La valeur ajoutée

La richesse créée par l'entreprise « SOJEF – SA » en 2017 est de 914 464 DH et qui permettra de rémunérer les facteurs ayant participé à sa formation. 1,5 pt

b. L'excédent brut d'exploitation

C'est la ressource potentielle qui servira à rémunérer les capitaux investis. 1,5 pt

3. ANNEXE N° 2 : TABLEAU DES REDRESSEMENTS ET RECLASSEMENTS

Éléments	Actif immobilisé	Stocks	Créances	Trésorerie Actif	Capitaux propres	DLMT	DCT
Totaux comptables	449 400	209 600	123 080	40 800	315 000	273 800	234 080
Actif fictif	-12 000				-12 000		
TVP			-3 680		-3 680		
Plafond d'escompte			-24 000	+24 000			
PPRC sans objet					+16 200	-18 000	+1 800
Stock outil	+84 000	-84 000					
Emprunt						-83 240	+83 240
Prêt	-6 800		+6 800				
Totaux financiers	514 600	125 600	102 200	64 800	315 520	172 560	319 120
28 x 0,25 = 7 pts							

4.

a. Fonds de roulement propre

FRP = Capitaux propres – Actif immobilisé
 = 315 520 - 514 600 = **-199 080 DH** 0,5 pt

L'entreprise n'a pas de fonds de roulement propre. Ses capitaux propres n'arrivent pas à financer ses investissements. 0,5 pt

b. Ratio de financement permanent

RFP = (Capitaux propres + DLMT) / Actif immobilisé
 = (315 520 + 172 560) / 514 600 = **0,94** 0,5 pt

L'entreprise n'a pas de fonds de roulement liquidité. Ses capitaux permanents n'arrivent pas à financer ses investissements. 0,5 pt

c. Ratio d'autonomie financière

RAF = Capitaux propres / Dettes
 = 315 520 / (172 560 + 319 120) = **0,64**. 0,5 pt

Les capitaux propres de l'entreprise représentent 64% de ses dettes. Elle compte donc plus sur les ressources étrangères que sur les ressources propres. 0,5 pt

d. Ratio de trésorerie à échéance

RTE = (Créances + Trésorerie actif) / DCT
 = (102 000 + 64 800) / 319 120 = **0,52** 0,5 pt

Les créances et la trésorerie-actif de l'entreprise ne peuvent rembourser que 52% de ses dettes à court terme. 0,5 pt

DOSSIER N°2 : CRÉATION D'ENTREPRISE

1. Services de la ferme pédagogique (tourisme rural). 0,5 pt

2. Les élèves des établissements scolaires de la région Rabat-Salé-Kénitra. 0,5 pt

3.

a. M. Hamid TARIKI peut démarrer son projet dans la mesure où le nombre de clients potentiels est supérieur au minimum exigé : 6 000 (Clients potentiels = 5 000 + 2 000 + 1 000 = 8 000). 1 pt

b. Chiffre d'affaires annuel prévisionnel = 8 000 x 2 x 100 = 1 600 000 DH. 0,5 pt

4. Annexe n°3 : Éléments de calcul du coût prévisionnel du premier exercice

Élément	Information	Montant
Consommation annuelle des matières premières		500 000
Salaires mensuels nets (deux salariés)	5 000 DH par mois et par personne	120 000
Charges sociales mensuelles	30 % de la masse salariale nette	36 000
Amortissements des immobilisations		200 000
Autres charges		344 000
Coût total		1 200 000
		0,5 x 3 = 1,5 pt

5. Résultat prévisionnel = 1 600 000 – 1 200 000 = 400 000 DH. 0,5 pt

Le projet est donc rentable. 0,5 pt

6. Deux avantages de la société à responsabilité limitée à associé unique 0,5 x 2 = 1 pt

- Autonomie de décision ;
- Responsabilité limitée aux apports....

7. Annexe n°4 : Extrait des étapes de création de l'entreprise

Étapes administratives	N° d'ordre
Immatriculation au registre de commerce	4
Inscription à la taxe professionnelle	3
Publication au bulletin officiel et dans un journal d'annonces légales.	6
Certificat négatif	1
Établissement des statuts	2
Affiliation à la caisse nationale de sécurité sociale (CNSS)	5
	0,5 x 6 = 3 pts

8. Deux éléments contenus dans la demande du certificat négatif 0,5 x 2 = 1 pt

- appellation commerciale
- activité principale
- adresse commerciale
- nature juridique
- droits exigibles
- 7 pièces jointes à la demande.

DOSSIER N°3 : LÉGISLATION DU TRAVAIL

1. L'objet de la correspondance : Convocation pour entretien préalable au licenciement 1 pt
2. La décision de licenciement envisagée est valide. 1 pt
3. L'absence non justifiée du salarié, pour plus de quatre jours pendant une période de 12 mois, est considérée comme faute grave pouvant provoquer le licenciement (article 39). 1 pt
4. Mme Khadija CHENNAOUI peut être assistée lors de l'entretien préalable par le délégué des salariés ou le représentant syndical dans l'entreprise ou un membre du personnel de son choix. 1 pt
5. Les obligations de l'entreprise sont : 0,5 x 3 = 1,5 pt
 - Convocation à un entretien préalable de licenciement ;
 - Entretien préalable ;
 - Remise d'une lettre de licenciement ;
 - Remise du certificat de travail
 - Solde de tout compte...
6. M. Omar MAJD n'a pas droit au congé annuel car il n'a pas encore totalisé six mois de travail effectif. 1 pt
7. Mme Malak TOUMI a droit de refuser le nouvel horaire car la durée du travail hebdomadaire dépasse 44 heures. 1,5 pt
8.
 - a. L'entreprise doit créer un comité d'entreprise puisque l'effectif a dépassé 50 salariés. 1 pt
 - b. Le comité d'entreprise peut être consulté sur : 1 pt
 - les transformations structurelles et technologiques de l'entreprise ;
 - le bilan social ;
 - la stratégie de production et les moyens d'augmenter la rentabilité ;
 - l'élaboration des projets sociaux au profit des salariés ;
 - le programme d'apprentissage, de formation insertion, de lutte contre l'analphabétisme et de formation continue des salariés.